



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN 2022 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Jeudi 9 février 2023



Avant-propos



36 personnes ont perdu la vie en 2022 en Meurthe-et-Moselle. 36 familles endeuillées, 36 avenir brisés. Un chiffre élevé, le plus élevé dans le département depuis 2007. Un chiffre évitable et en cela particulièrement regrettable, car des facteurs comportementaux individuels expliquent, encore une fois, une disparition sur deux.

Je veux en premier lieu pour cet édito avoir une pensée sincère pour les familles des personnes décédées sur les routes, et pour les victimes des accidents, blessées, choquées. Leur dire que la détermination de l'État à renforcer la sécurité routière ne faiblira pas.

Je souhaite remercier les forces de sécurité et de secours, mais également les gestionnaires routiers et de voirie. Ils œuvrent au quotidien pour la protection de tous, qu'il s'agisse de sanctionner, de protéger, de secourir, de réparer et mettent en jeu leur propre sécurité pour assurer celle des usagers de la route. Le respect de tous leur est dû pour cette mission, et je leur témoigne mes plus sincères remerciements pour leur engagement.

Enfin j'appelle tous les usagers de la route à la responsabilité collective. Se montrer dignes du permis de conduire qui leur est remis par l'État, être à la hauteur de la confiance qui leur est faite, respecter la vie des autres usagers de la route, à chaque kilomètre parcouru. Les contrôles de police et de gendarmerie seront renforcés et se montreront fermes tout au long de l'année 2023 en raison de cette évolution négative.

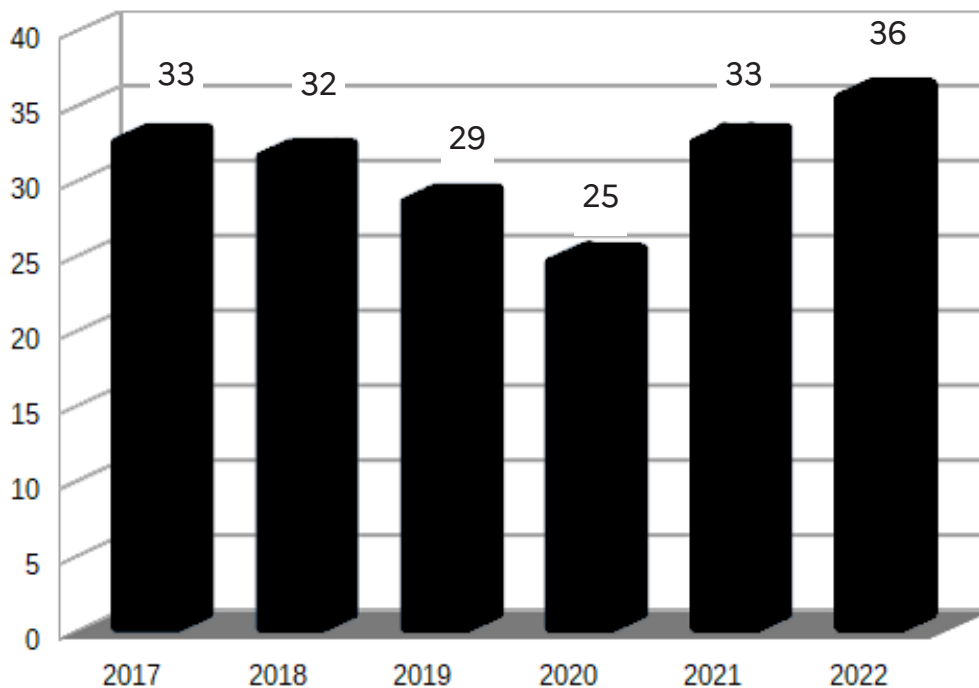
Je formule un vœu de mieux vivre ensemble en 2023 sur les routes, de plus grande responsabilité, et avant tout, l'espoir de moins de deuil et de drames. Je nous en sais collectivement capables.

Arnaud COCHET
Préfet de Meurthe-et-Moselle

Accidentalité

En 2022, 3 260 personnes ont perdu la vie sur les routes de France Métropolitaine, dont 36 en Meurthe-et-Moselle.

Evolution du nombre de personnes tuées entre 2017 et 2022 en Meurthe-et-Moselle



En comparaison avec l'année 2021, l'année 2022 est marquée dans le département par :




- une stabilisation du nombre d'accidents corporels : 567 accidents en 2022 contre 558 en 2021 ;
- une augmentation légère du nombre de blessés légers : 690 blessés en 2022 contre 679 en 2021 (+ 1,6%).
- une forte augmentation des blessés graves (+15,1%) par rapport à 2021 alors que la tendance nationale est baissière (-1,9%). Cet écart de tendance témoigne que la vitesse est l'un des principaux facteurs comportementaux générant une gravité plus forte dans les accidents.

L'année 2020 étant singulière en raison des confinements liés à la crise sanitaire, elle ne peut pas être considérée comme année pertinente pour établir une tendance ou une comparaison.

Nombre d'accidents, tués et blessés dans le département entre 2019 et 2022

Années	Accidents	Tués	Blessés	Dont Hospitalisés
2022	567	36	690	167
2021	558	33	679	145
2020	454	25	573	135
2019	577	29	718	173

Focus : Nombre d'usagers vulnérables impliqués dans un accident corporel en Meurthe-et-Moselle

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	67	33	65	58	57	68
	0	1	6	14	21	23
	191	152	185	109	120	125

- En 2022, **8 cyclistes ont été tués** dans le département. Par ailleurs, on observe une augmentation de près de 20% de ces usagers impliqués dans des accidents corporels.
- Le nombre d'usagers d'engins de déplacement personnels motorisés (EDPM) impliqué dans un accident corporel progresse d'année en année, au regard du développement de ce mode de déplacement. Toutefois, le nombre de blessés recensés dans les bases de données de l'Observatoire départemental peut paraître sous-estimé : des blessés sans gravité sont régulièrement acheminés à l'hôpital sans faire l'objet d'une intervention des forces de l'ordre et donc d'une comptabilisation.
- Concernant les piétons, on observe une augmentation de 4% de leur implication dans un accident corporel entre 2021 et 2022, notamment durant les mois de décembre et janvier.

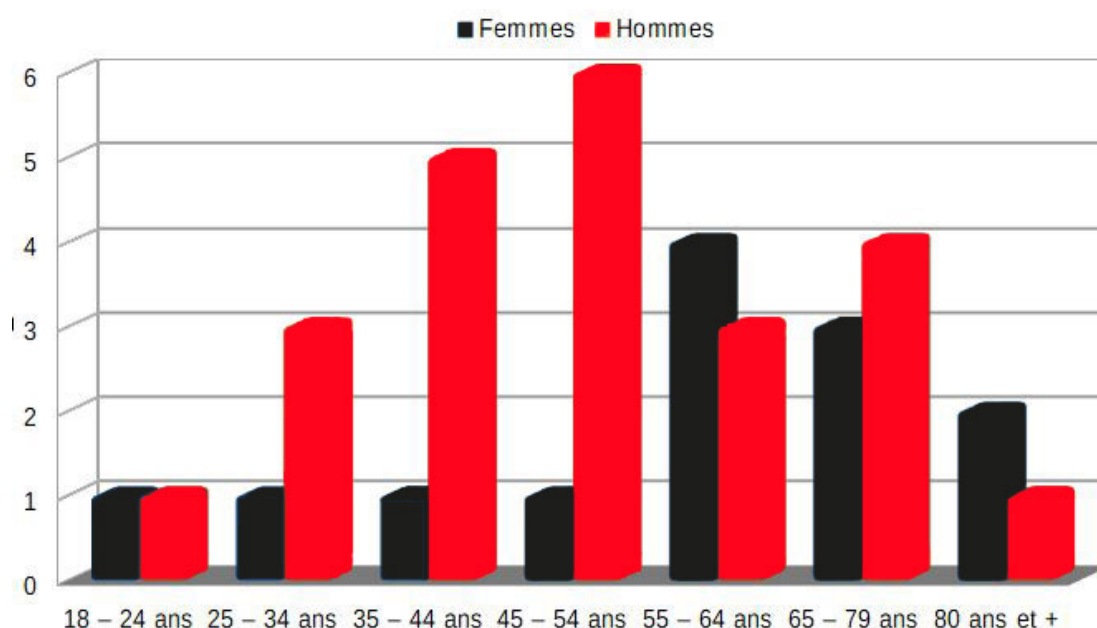


Typologie des personnes tuées sur la route en 2022

En 2022, **36** personnes ont perdu la vie sur les routes de Meurthe-et-Moselle. Parmi les tués, on recense majoritairement des hommes.

La tranche d'âge des **45-54 ans** représente à elle seule **25%** des tués.

Les accidents mortels font systématiquement l'objet d'une fiche analyse dont le but est d'identifier les causes probables des accidents et de permettre le cas échéant aux gestionnaires de voiries de procéder à des aménagements de leur infrastructure.



Le département de Meurthe-et-Moselle suit également deux tendances haussières nationales :

- **La hausse des décès sur autoroutes, routes nationales et voies express où les voies de circulation sont séparées par des équipements de retenus.**

On déplore 7 tués en 2022 dans le département contre 2 tués en 2021 et 2019 sur des infrastructures relativement sûres (pas de possibilité de chocs frontaux ou de cisaillement).

Cette augmentation de la mortalité sur nos 2x2 voies induira en 2023, un renforcement des contrôles (radars fixes et voitures radar).

- **La hausse de la mortalité des cyclistes.**

Si en 2021, le nombre de cyclistes décédés dans l'espace public s'élevait à 3, ce nombre est porté à 8 cyclistes en 2022.

A titre d'information, on enregistre une hausse de 30% de la mortalité des cyclistes au niveau national (244 tués, soit plus de 57 tués par rapport à 2019).

Répartition des tués par mode de déplacement en 2022



20



5



1



8



2

Principaux facteurs comportementaux en cause dans les accidents mortels

Plusieurs facteurs peuvent être présents dans un même accident.

Principaux facteurs relevés dans les accidents mortels



19%
Vitesse excessive



18%
Alcool et stupéfiants



9%
Inattention



9%
Somnolence

Quelques indicateurs permettent d'affirmer que cette augmentation de la mortalité routière en 2022 est causée en partie par un relâchement du comportement de certains automobilistes.



Suspensions de permis de conduire

3 071 arrêts de suspension de permis de conduire ont été prononcés suite à des infractions au Code de la Route (usage de stupéfiants, excès de vitesse et alcoolémie), soit 7,7% de plus qu'en 2021.

545 arrêts d'annulation de permis ont été enregistrés contre 428 en 2021 (+ 21,5%).

Ces hausses continues des suspensions de permis témoignent d'un relâchement des comportements sur la route, mais également du renforcement des contrôles.



En 2022, la consommation de stupéfiants représente **46% des causes de suspensions de permis de conduire**. Quant à la consommation d'alcool, elle représente 30% des suspensions.

Suspensions



2020

2 275
arrêts
de suspension pris

2021

2 851
arrêts
de suspension pris

2022

3 071
arrêts
de suspension pris

Part de responsabilité dans un accident

On note également une composante de genre dans l'accidentalité routière.

Lors d'un accident corporel dans :

- **74%** des cas, un homme est présumé responsable,
- **26%** des cas, une femme est présumée responsable.

Cette répartition sur la période 2017-2021 entre homme et femme était respectivement de 72% et 28%. Il n'y a donc pas eu de rééquilibrage des responsabilités en 2022.

Part de responsabilité présumée dans les accidents corporels par mode de déplacement



70%

(dont 5% véhicules utilitaires légers)



17%

(moto lourde, moto légère, cyclo)



5%



4%



3%



1%



1%

De plus, si la tranche d'âge des 18-24 ans ne représente que 10% de la population en Meurthe-et-Moselle, elle est présumée responsable dans plus de 20% des accidents corporels.

Cette tranche d'âge est donc un enjeu prioritaire pour la sécurité routière si l'on souhaite voire réduire l'accidentalité dans le département.

Cette situation nécessitera en 2023 de :

- poursuivre des campagnes d'information à l'intention de ces usagers ;
- intensifier les opérations de contrôle et sanction des comportements inadaptés.

Typologies des infractions constatées

Le nombre de verbalisations automatisées recensé en 2022 (263 026) est en hausse par rapport à l'année 2021 de **près de 44 %**. Elle est induite essentiellement par l'activité des radars fixes qui ont vu leurs résultats être multipliés par plus de 2,5 fois.

Cette augmentation exponentielle s'explique essentiellement par la modernisation de quelques radars fixes existants remis en service et/ou modernisés.

Radars de feu

Le nombre d'infractions relevées par les radars de feu a **diminué de 18% entre 2021 et 2022** dans le département, passant de 15 104 à 12 363 infractions.

Radars fixes

En 2022, le nombre d'infractions constatées par radars fixes est de **139 263**, il n'était que de 54 224 en 2021 (+ 150%).

Fin 2022, a été déployé également un nouveau radar fixe sur l'A31 au niveau du pont du Zénith dans le sens Nancy-Metz.

Avec une pente à plus de 5 % et des virages relativement serrés, le gestionnaire de la voirie a ramené la vitesse maximale autorisée pour les véhicules légers et les poids lourds respectivement à 90km/h et 70 km/h.

Ce radar permettra ainsi de contrôler les vitesses des usagers, mais également de diminuer les dépassements de poids lourds interdits sur cet axe.



Radars mobiles ou de chantiers

L'activité des radars mobiles ou de chantier a augmenté de **12 % en 2022** par rapport à l'année précédente.

Les radars ont été mis en place selon trois modalités :

- à la demande des gestionnaires de voirie ;
- à la demande d'une collectivité, sur des points isolés accidentogènes dans l'attente de travaux de sécurisation ;
- sur des itinéraires particulièrement accidentogènes.

L'utilisation de ces radars sera renforcée en 2023.

Radars embarqués

Les forces de l'ordre sont restés mobilisés en 2022 pour effectuer des contrôles inopinés au moyen de radars déployés ponctuellement sur des itinéraires particulièrement accidentogènes.

On observe, en 2022, une **baisse de 19% des infractions constatées au moyen de ces radars embarqués**, passant de 44 495 infractions en 2021 à 35 899 infractions en 2022.

Voitures-radar

2022 est la première année pleine pour les voitures-radar, dont la conduite est externalisée.

Le nombre d'infractions notifiées est sensiblement identique à celui de 2021 (**21 092 infractions** sur des axes particulièrement accidentogènes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022).

Le retour d'expérience de 2022 permettra d'améliorer les plans de contrôles et les priorisations en 2023 pour une meilleure efficacité au service de la sécurité de tous.

Il est à noter que le taux moyen de verbalisation par ces voitures-radar est de **11 %** dans le département, alors que celui-ci est seulement de **8 %** en France Métropolitaine.



Focus : Infractions 2022 hors contrôles automatisés



1 586 infractions
relatives aux stupéfiants
sur 8 288 dépistages (19%)



1 467 infractions
relatives à l'alcool
sur 76 671 dépistages (2%)

- En 2022, **près de 20 % des dépistages de stupéfiants étaient positifs**. L'usage de stupéfiants au volant est strictement interdit.
- Le cannabis est détectable par voie salivaire pour une durée de 6 à 10 heures après la prise s'il s'agit d'un usage occasionnel. La durée de détection du THC peut s'étendre de 24 heures à 8 jours après la prise dans le cas d'une consommation quotidienne de cannabis.
- La détection de stupéfiants induit une suspension de permis pouvant aller jusqu'à 6 mois, voire plus en cas de récidive.

1 434 infractions
relatives au non-port
de la ceinture de
sécurité



5 294 infractions
relatives à l'utilisation
du téléphone portable
au volant

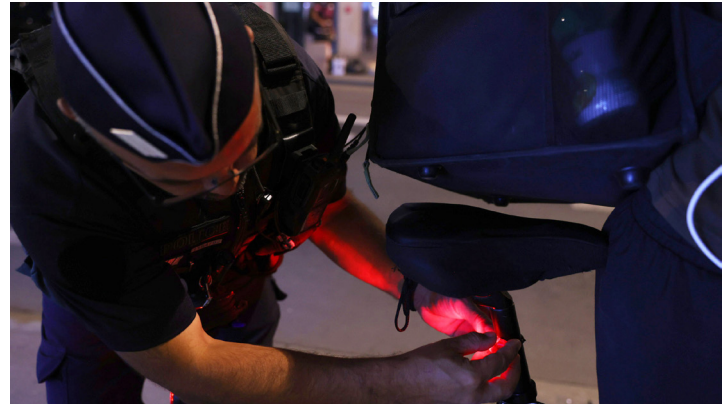


Actions de prévention et de sensibilisation

Au cours de l'année 2022, des actions de prévention et de sensibilisation ont été conduites sur l'ensemble du département en partenariat avec des acteurs locaux tels que l'éducation nationale, des associations, des gestionnaires de voirie ou les forces de l'ordre au sein notamment des établissements scolaires. Ces actions ont pour but de sensibiliser l'ensemble des usagers au partage de la route. **Retour sur 4 actions phares qui ont été menées dans l'espace public :**



En avril, une **opération de sensibilisation des utilisateurs d'engins de déplacement personnels motorisés (EDPM) et de vélos** a été organisée pour rappeler à tous les bons comportements à adopter et les équipements nécessaires pour être vu et bien voir : distribution de gilet de sécurité haute visibilité, de brassards réfléchissants et de flyers d'information.



En août, des agents de la section d'intervention et du groupe de sécurité de la police nationale (DDSP) et des équipes de la police municipale de Nancy ont menés conjointement une **opération de sensibilisation sur l'éclairage, l'utilisation du téléphone et des oreillettes ou encore sur la circulation sur les trottoirs**. Lors de l'opération, ils ont échangé avec les usagers et distribué des gilets de sécurité haute visibilité, des brassards réfléchissants ou encore des flyers d'information.



En octobre, 218 usagers sont venus rencontrer les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) lors de l'**opération « Bien vu, bien voir »**.

En lien avec SNCF Connect et la Maison du vélo du Grand Nancy, l'action a permis de sensibiliser les usagers les dangers de la diminution de la luminosité, qui entraîne une augmentation des accidents de la route, notamment pour les piétons en agglomération.

Les IDSR ont également distribué des casques de vélo, sacs à dos avec leds ou kits de visibilité.



En décembre, une **opération de communication de « sacs à pain »** a été conduite par la préfecture pour sensibiliser les usagers sur les dangers de la diminution de la luminosité, qui entraîne une augmentation des accidents de la route, notamment pour les piétons.

Ce sont **50 000 sacs à pains qui ont été livrés dans 50 boulangeries du département le 21 décembre 2022**.

Contacts presse :

Jean-François Tritz : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Maëlis Rybarczyk : 03.83.34.26.76 / 06.76.63.67.29



@prefet54



@Préfet de Meurthe-et-Moselle